



Transports publics **Demande de subventionnement communal**

*à transmettre à l'administration communale de La Brillaz, Route d'Onnens 11 - 1745 Lentigny
ou par mail à commune@labrillaz.ch*

Cette subvention est valable pour les abonnements dont l'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2026, elle s'applique aux habitantes et habitants de plus de 16 ans.

- Abonnement demi-tarif CFF : CHF 40.- par an
- Abonnements annuels : 20 % du prix d'achat, mais au maximum CHF 200.- par an
- Autres abonnements : 20 % du prix d'achat, maximum CHF 200.- par an

Les abonnements demi-tarif PLUS ne sont pas subventionnés.

Le cumul de deux subventions est possible, dans la limite de CHF 200.- par personne et par année.

À partir du 1^{er} janvier 2026, les demandes sont à envoyer ou à remettre à l'administration communale accompagnées de la quittance d'achat dans un délai de 3 mois maximum depuis la date d'achat de l'abonnement. Il n'y aura pas d'entrée en matière en dehors de ce délai.

Nom : Prénom :

No téléphone :

Adresse e-mail :

Rue :

NPA Localité :

Date d'achat de l'abonnement :

No compte bancaire ou postal (IBAN) :

Titulaire du compte :

Par ma signature sur le présent formulaire, j'atteste ne recevoir aucune participation financière de mon employeur sur les abonnements concernés.

Lieu, date : Signature